

11 mai 2022

À : Président(e)s des sections locales, secrétaires archivistes, et président(e)s et secrétaires des sections des travailleuses et travailleurs retraités et des conseils régionaux

CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS DE 2022 Du 4 au 9 septembre 2022

La présente lettre d'appel a pour but de fournir des informations importantes au sujet du Conseil annuel des travailleuses et travailleurs retraités qui se tiendra au Centre familial d'éducation d'Unifor à Port Elgin, en Ontario.

L'enregistrement se fera de 15 h à 22 h. Le Conseil débutera après le souper du dimanche et se terminera à 12 h le vendredi. (Tous les tarifs incluent le matériel de la trousse du participant, cinq nuits d'hébergement et les repas du souper du dimanche jusqu'au dîner (sac à lunch fourni) du vendredi.)

*Les frais d'inscription au Conseil sont de 30 \$ par délégué(e), suppléant(e) et observateur(trice). Les participants au Conseil des travailleuses et travailleurs retraités recevront tout le matériel nécessaire. Les frais d'inscription de 30 \$ par participant et les frais d'hébergement et de repas pour ce Conseil sont les suivants.

- Délégué(e) ou invité(e) de la section locale : 1 050 \$ (après la subvention de 250 \$), sans taxes applicables
- + Conjoint(e) (si la section locale paye les frais) : 250 \$, sans taxes applicables
- + Conjoint(e) (si la ou le délégué(e) paye les frais) : 282,50 \$, incluant la TVH de 13 % de 32,50 \$
- Partage avec un(e) autre délégué(e) : 675 \$ (après la subvention de 250 \$), sans taxes applicables (par personne, non accompagnée d'un(e) conjoint(e))

L'hébergement en occupation simple se fera sur une base limitée au Centre familial d'éducation d'Unifor.

Admissibilité à la subvention : Le syndicat national subventionne le coût de participation des délégué(e)s jusqu'à un maximum de 250 \$.

TOUS les délégué(e)s et leur conjoint(e) ou invité(e)s des sections locales doivent soumettre un formulaire d'inscription au Conseil et un formulaire de réservation au Centre. L'hébergement au Centre se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi. Si toutes les places du Centre sont réservées, vous devez prendre d'autres dispositions, ou la section locale peut le faire en votre nom.

*Les délégué(e)s HORS SITE et leur conjoint(e) ou les invité(e)s des sections locales doivent également soumettre un formulaire d'inscription au Conseil et payer les frais de 30 \$ par délégué(e), suppléant(e) ou observateur(trice). Les repas peuvent être planifiés à la réception. Des frais seront facturés en conséquence à toute personne ne respectant pas cette politique. TOUS LES DÉLÉGUÉ(E)S et leur conjoint(e) séjournant À L'EXTÉRIEUR DU SITE doivent acheter un forfait repas de 50 \$ par jour.

TOUS LES FRAIS doivent être payés à l'avance par chèque, Visa, MasterCard ou American Express. Deux formulaires de paiement distincts doivent accompagner le formulaire de réservation : un pour les frais d'inscription de 30 \$ et un autre pour le coût total de l'hébergement. Les chèques doivent être faits à l'ordre du Centre familial d'éducation d'Unifor. Envoyez ces documents par la poste accompagnés du formulaire de réservation **signé** ET du formulaire d'inscription de délégué(e), de suppléant(e), d'observateur(trice) ou d'invité(e) d'une section locale au Centre familial d'éducation d'Unifor, 115, avenue Shipley, Port Elgin, Ontario, N0H 2C5, ou par courriel à l'adresse confcentre@unifor.org. Si vous désirez payer par carte de crédit, remplissez la section sur le mode de paiement du formulaire de réservation. Pour toute question, communiquez avec la réception au numéro sans frais 1-800-265-3735, poste 3221, ou composez le numéro 519-389-3200.

Les annulations doivent être faites au minimum 48 heures avant le Conseil. Dans le cas contraire, le coût total de l'hébergement sera facturé.

POLITIQUE D'ANNULATION : Si votre conjoint(e) ne peut pas participer et annule dans les 48 heures précédant le Conseil (c'est-à-dire au moment de l'enregistrement), le coût total de l'hébergement sera facturé. Il n'y aura aucune exception.

Besoins spéciaux : Les délégué(e)s ou les conjoint(e)s qui ont besoin d'un hébergement ou de repas particuliers doivent formuler leur demande sur le formulaire de réservation.

Une allocation de déplacement est prévue pour les délégué(e)s dont la section ou le conseil régional se trouve à plus de 800 kilomètres en aller simple du Centre familial

d'éducation d'Unifor. Cette allocation s'applique à un(e) délégué(e) par section ou conseil régional. Un billet d'avion en classe économique avec Air Canada sera remboursé par le syndicat national. Une autorisation préalable doit être accordée avant la tenue du Conseil.

Les résolutions qui seront présentées au Conseil doivent être envoyées d'ici le 15 juin 2022 à Julia Root, adjointe administrative du Service des travailleuses et travailleurs retraités à l'adresse julia.root@unifor.org et à Barb Dolan à l'adresse barb.dolan@unifor.org, ou par télécopieur au numéro **XXX-XXX-XXXX**. Dans la mesure du possible, veuillez soumettre vos résolutions en format Word.

Précautions relatives à la COVID-19 : Tous les membres et leur conjoint(e) qui souhaitent assister au Conseil des travailleuses et travailleurs retraités doivent présenter une preuve de vaccination et porter un masque à l'intérieur lorsque la distanciation physique n'est pas possible.

***Remarque : Les délégué(e)s et leurs suppléant(e)s sont invités à apporter des aliments non périssables : le conseil du travail de Grey-Bruce et les membres d'Unifor à la retraite organiseront une collecte de nourriture le jour de la fête du Travail pour la banque alimentaire.**

Veuillez vous assurer que tous les formulaires sont remplis et envoyés, y compris le formulaire de réservation du Centre familial d'éducation d'Unifor ainsi que le formulaire d'inscription au Conseil à titre de délégué(e), de suppléant(e), de conjoint(e), d'observateur(trice) ou de délégué(e) d'une section locale.

Pour toute question, communiquez avec Barb Dolan, directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités, au numéro 416-998-3954 ou à l'adresse barb.dolan@unifor.org.

Le nombre de délégué(e)s admissibles est établi aux alinéas 15 a, b, c et d de l'article 12 des statuts d'Unifor, ainsi qu'à l'article 3 des règlements du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités.

ARTICLE 3 – REPRÉSENTATION AU CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

- a) « Chaque section de travailleuses et travailleurs retraité(e)s des sections locales a droit à une ou un (1) délégué retraité. »
- b) « Chaque section de travailleuses et travailleurs retraité(e)s des sections locales de plus de mille (1 000) retraité(e)s a droit à une ou un (1) délégué retraité additionnel pour chaque tranche de mille (1 000) retraité(e)s ou de toute fraction importante pourvu toutefois que, lorsqu'il est approprié de le

faire, le Conseil exécutif national puisse approuver une représentation supplémentaire. »

- c) « Chaque Conseil régional de travailleuses et travailleurs retraité(e)s établi par le président national a droit à trois (3) déléguées ou délégués retraités [...] »
- d) « Chaque section locale a droit à une ou un (1) délégué non retraité désigné par le président de la section locale. »

Composition du comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités

Articles 6 et 8 des règlements du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités (voir ci-dessous)

ARTICLE 6 – COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

- a) « Conformément à l'article 12 (19) des statuts, un comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités est établi et se réunit chaque trimestre. »
- b) « La composition du comité exécutif tient compte des principes de représentation régionale, de genre et d'équité du syndicat national. »
- c) « Le comité exécutif est composé d'une ou d'un président, d'une ou d'un vice-président, d'une ou d'un secrétaire et de sept (7) membres à titre personnel. Les postes au sein du comité exécutif sont pourvus lors de l'assemblée annuelle du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités immédiatement après le congrès du syndicat national. »

ARTICLE 8 – POSTES AU COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS, ET ÉLECTIONS

- a) « Les membres du comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités et les membres à titre personnel sont élus par le Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités. Les mandats sont d'une durée de trois (3) ans. »
- b) Le comité exécutif est composé d'un(e) président(e), d'un(e)

vice-président(e), d'un(e) secrétaire, de représentant(e)s des régions du Québec, de la Colombie-Britannique, des Prairies, de l'Ontario et de l'Atlantique, d'un(e) représentant(e) des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur, ainsi que de cinq membres à titre personnel, sous réserve de l'approbation du congrès statutaire 2022 d'Unifor. La région du Québec déterminera le processus applicable et sa représentante ou son représentant doit être approuvé par le Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités.

Les représentant(e)s des régions et des travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur sont élus par leur région ou section respective et approuvés par le Conseil des travailleuses et travailleurs retraités.

- c) « Les membres qui désirent se porter candidat à l'un ou l'autre des postes du comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités doivent être élus comme délégué par la section des retraité(e)s de leur section locale ou de leur Conseil régional lors du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités. »
- d) « Chaque membre candidat aux élections pour les postes susmentionnés disposera de deux minutes pour s'adresser aux délégué(e)s. »
- e) « Le vote se fait par scrutin secret, à moins qu'une [candidate] ou un candidat ne soit élu par acclamation. Pour les postes d'un seul titulaire, la personne candidate doit recevoir une majorité des voix exprimées pour être déclarée élue. Pour les postes de membre à titre personnel [...] les [...] candidates ou candidats ayant reçu la plupart des votes sont élus. »

ARTICLE 9 – COMITÉS

- a) « En plus des postes prévus à l'article 6 (a), le Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités élit une présidente ou un président du comité des loisirs des retraité(e)s pour un mandat de trois (3) ans. L'élection à ce poste est tenue parallèlement à l'élection du comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités sur un bulletin de vote distinct. »
- b) « La présidente ou le président du comité des loisirs des travailleuses et travailleurs retraités sera membre automatiquement du Comité national des loisirs si les règlements du Conseil national du comité des loisirs permettent une telle disposition. »

- c) « Outre les postes établis à l'article 6 (a) et à l'article 9 (a), le Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités élira les comités suivants pour un mandat de trois ans : un comité des lettres de créance formé de trois (3) membres, et un comité du défilé de la fête du Travail formé de sept (7) membres. »
- d) « Un membre du comité exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités préside ces comités. »
- e) « Conformément à l'article 8 (b), les membres qui désirent se porter candidat à ces comités doivent être élus comme délégué au Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités par la section des retraité(e)s de leur section locale ou du Conseil régional. »
- f) « Les membres élus aux postes susmentionnés doivent avoir le statut de délégué à chaque Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités afin de remplir leur mandat respectif. Tout poste vacant à ces comités est pourvu conformément à l'article 8 (f). »
- g) « La composition des comités susmentionnés tient compte des principes de représentation régionale, de genre et d'équité du syndicat national. »

En toute solidarité,

Barbara M. Dolan

Directrice, Service des travailleuses et travailleurs retraités

BD:jrcope343

c.c. : L. Payne, D. Tveit, adjoint(e)s, Conseil exécutif national, représentant(e)s nationaux, comité exécutif du Conseil des travailleuses et travailleurs retraités, S. Hamilton, S. Laidlaw, réception du Centre familial d'éducation

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 4 AOÛT



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLÉGUÉ(E)S/ FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES DÉLEGUÉ(E) DE SECTION LOCALE

CONSEIL DES MEMBRES RETRAITÉS

SECTION _____ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

OU

CONSEIL LOCAL _____ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

NOM(S) DES DÉLÉGUÉ(E)S :

ADRESSE E-MAIL

1. _____

2. _____

3. _____

4. _____

5. _____

6. _____

PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL/SECTION DES RETRAITÉ(E)S **SECRÉTAIRE DU CONSEIL/SECTION DES RETRAITÉ(E)S**

X _____
VEUILLEZ IMPRIMER/ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES MOULÉES

X _____
VEUILLEZ IMPRIMER/ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES MOULÉES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

Ce formulaire doit être complété, signé et envoyé à Julia.Root@unifor.org avant le 18 août 2022



unifor

RetiredWorkers | Membresretraités

FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES INVITÉ(E)S

CONSEIL DES MEMBRES RETRAITÉS

SECTION _____ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

OU

CONSEIL LOCAL _____ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

NOM(S) DES DÉLÉGUÉ(E)S :

1. _____

7. _____

2. _____

8. _____

3. _____

9. _____

4. _____

10. _____

5. _____

11. _____

6. _____

12. _____

PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL/SECTION DES RETRAITÉ(E)S **SECRÉTAIRE DU CONSEIL/SECTION DES RETRAITÉ(E)S**

X _____

X _____

VEUILLEZ IMPRIMER/ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES MOULÉES

VEUILLEZ IMPRIMER/ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES MOULÉES

Ce formulaire doit être complété, signé et envoyé à Julia.Root@unifor.org avant le 18 août 2022

BD/jrcope343



FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES OBSERVATEURS(TRICES) et DES CONJOINT(E)S

CONSEIL DES MEMBRES RETRAITÉS

SECTION _____ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

OU

CONSEIL LOCAL _____ DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS

NOM(S) DES DÉLÉGUÉ(E)S :

ADRESSE E-MAIL

1. _____	_____
2. _____	_____
3. _____	_____
4. _____	_____
5. _____	_____
6. _____	_____
7. _____	_____
8. _____	_____
9. _____	_____
10. _____	_____

PRÉSIDENT(E) DU CONSEIL/SECTION DES RETRAITÉ(E)S **SECRÉTAIRE DU CONSEIL/SECTION DES RETRAITÉ(E)S**

X _____
VEUILLEZ IMPRIMER/ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES MOULÉES
MOULÉES

X _____
VEUILLEZ IMPRIMER/ÉCRIRE LE NOM EN LETTRES
MOULÉES

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE _____

Ce formulaire doit être complété, signé et envoyé à Julia.Root@unifor.org avant le 18 août 2021

BD/jrcope343

FORMULAIRE DE RÉSERVATION

Centre familial d'éducation d'Unifor

115, avenue Shipley, Port Elgin, Ontario N0H 2C5

Sans frais: 1.800.265.3735 poste 3221 • Téléc.: 519.389.3222 • Courriel: confcentre@unifor.org

Nom de l'événement ou de la conférence: _____

Date d'arrivée: _____ Date de départ: _____

Coordonnées postales des invités

Section locale: _____

Nom de l'invité: _____ Genre: _____

Adresse: _____ Ville: _____

Province/état: _____ Code postal/Zip: _____ Pays: _____

Téléphone à la maison: _____ Téléphone cellulaire: _____ Courriel: _____

Coordonnées postales de l'organisation syndicale ou de l'entreprise

Nom de l'organisation: _____

Adresse: _____ Ville: _____

Province/état: _____ Code postal/Zip: _____ Pays: _____

Téléphone: _____ Téléc.: _____ Courriel: _____

Renseignements sur les membres de la famille—nom au complet seulement s'ils sont présents

Conjoint(e)/partenaire présent: Oui Non Nom: _____

Enfants présents: Oui Non Services de garde nécessaires: Oui Non

(Vérifiez auprès de votre organisateur de conférence ou de l'événement si des services de garde sont offerts, et si tel est le cas, demandez un formulaire à remplir pour les services de garde)

Nom: _____ JJ/MM/AA: _____ Nom: _____ JJ/MM/AA: _____

Nom: _____ JJ/MM/AA: _____ Nom: _____ JJ/MM/AA: _____

Personne à contacter en cas d'urgence: _____ **Téléphone:** _____

Besoins spéciaux (diète, chambre adaptée, pas d'escalier, besoins médicaux, hébergement alternatif etc.)

Non: Oui: Expliquez: _____ Forfait repas seulement (pour ceux

Fumez-vous? Non: Oui: (Si vous fumez, nous allons vous procurer une chambre au rez-de-chaussée avec un accès au patio, si disponible.) qui logent à l'extérieur du site)

Demande de chambre (camarade): _____

MODE DE PAIEMENT

Le paiement complet pour l'hébergement et les repas sera fait par (Cochez d'une croix la bonne réponse)

Organisation syndicale (syndicat/association syndicale) Entreprise (hors syndicat) Invité

J'autorise le paiement des arrangements suivants pour cette personne déléguée

Chambre double avec un(e) autre délégué(e) Chambre simple pour un(e) délégué(e) Délégué(e) et sa famille

Personne-ressource pour autoriser le paiement: _____

Titre: _____ Signature: _____

Mode de paiement (cochez d'une croix la bonne réponse) M/C Visa American Express

Numéro de carte de credit: _____ Date d'expiration: ____ / ____ (mois/année)

Chèque: *(payable au Centre familial d'éducation d'Unifor—à envoyer avec ce formulaire—pas de chèque personnel)*

Frais d'inscription # _____ \$ _____

Frais d'hébergement et de repas: # _____ \$ _____

Si les frais encourus ne sont pas couverts par votre section locale, veuillez fournir les renseignements suivants:

Visa/MC/AMEX personnelle: _____ Date d'expiration: ____ / ____ (mois/année)

J'accepte d'être personnellement responsable dans l'éventualité où la personne, l'entreprise ou l'organisation syndicale indiquée omet de payer une partie ou la totalité du montant de la facture. Le Centre n'assume aucune responsabilité pour la perte d'argent, de bijoux ou de tout autre bien personnel, et n'est pas responsables pour les articles laissés dans les chambres ou les véhicules automobiles.

Signature de l'invité(e): _____ Date: _____

COVID-19

QUESTIONS DE DÉPISTAGE À SE POSER

Afin de garantir la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel et des membres, veuillez répondre aux questions suivantes afin de limiter la propagation de la COVID-19.

Si vous répondez oui à l'une des questions ci-dessous, veuillez ne pas vous rendre sur le lieu de l'événement et contacter les autorités sanitaires locales :

1. Ressentez-vous l'un des symptômes suivants:

- Fièvre de 38°C ou plus?
- Toux?
- Difficultés respiratoires ou essoufflement?
- Fatigue grave ou sensation de malaise général?
- Perte de l'odorat ou du goût?

2. Au cours des 10 derniers jours, avez-vous :

- Été testé(e) positif(ve) à la COVID-19 ou été informé(e) par un médecin, un prestataire de soins de santé ou un service de santé publique que vous devriez actuellement vous isoler ou rester à la maison?
- Été testé(e) positif(ve) lors d'un test rapide à l'antigène/à domicile et n'avez pas effectué de test de suivi dans un centre d'évaluation?
- Eu un contact physique étroit :
 - avec une personne avec qui vous vivez et qui présente de nouveaux symptômes de la COVID-19 et/ou qui attend un résultat de test?
 - avec une personne qui a été testée positive à la COVID-19 ou qui est considérée comme un cas probable?
- Reçu une notification d'exposition par Alerte COVID sur votre téléphone cellulaire?

3. Au cours des 14 derniers jours, avez-vous :

- Voyagé à l'extérieur du Canada et reçu l'ordre de vous mettre en quarantaine (conformément aux exigences fédérales en matière de quarantaine)?

Si vous répondez « oui » à l'une des questions, ou si vous vous sentez mal de quelque manière que ce soit, ne venez pas sur le lieu de l'événement.

Nous vous demandons d'annuler immédiatement votre participation en prévenant:

Vous devez ensuite suivre les directives de santé publique locales, y compris vous faire tester pour la COVID-19.

11, mai 2022

AUX : Président(e)s et secrétaires archivistes des sections locales, et aux président(e)s et secrétaires des sections de travailleuses et travailleurs retraités et des conseils régionaux

PRIX ANNUEL 2022 DE LA TRAVAILLEUSE OU DU TRAVAILLEUR RETRAITÉ EXCEPTIONNEL

Nous acceptons maintenant des mises en candidature pour le prix annuel de la travailleuse ou du travailleur retraité exceptionnel d'Unifor. Ce prix annuel est remis à une militante ou un militant retraité qui a fait une contribution majeure à sa section locale et à sa communauté.

Une fiche d'information est en pièce jointe, présentant comment soumettre une candidature pour ce prix très spécial, ainsi qu'un formulaire de mise en candidature. Toutes les mises en candidature doivent répondre aux critères et être approuvées par la présidente ou le président de votre section de retraité(e)s et du comité exécutif de votre section locale, avec la signature de la présidente ou du président.

La date limite pour soumettre une candidature est le 15 juin 2022. Veuillez envoyer les mises en candidature au Service des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor, 115 Gordon Baker Road, Toronto ON M2H 0A8, ou par courriel à Julia.Root@unifor.org ou barb.dolan@unifor.org.

Si vous avez des questions, veuillez contacter Barb Dolan, directrice du Service des travailleuses et travailleurs retraités, au 416-998-3954 ou par courriel à barb.dolan@unifor.org.

En toute solidarité,



Barbara M. Dolan
Directrice, Service des travailleuses et travailleurs retraités

BD:jrcpe343

c. c. L. Payne, D. Tveit, adjoint(e)s, Conseil exécutif national, représentant(e)s nationaux, exécutif du Conseil des retraité(e)s, S. Laidlaw



RETIRED WORKERS/MEMBRES RETRAITÉS

CONTEXTE ET INFORMATION SUR LES CRITÈRES PRIX ANNUEL DE LA TRAVAILLEUSE OU DU TRAVAILLEUR RETRAITÉ EXCEPTIONNEL

Contexte

Les nombreuses libertés et les nombreux progrès que nous apprécions aujourd'hui ont été obtenus parce que des pionniers du mouvement syndical se sont battus pour eux, les ont gagnés et les ont protégés. Plusieurs de ces pionniers sont aujourd'hui décédés, mais plusieurs d'entre eux vivent encore et poursuivent leur lutte pour une société plus juste et soucieuse du bien-être de chacun. De manière générale, les bénévoles du mouvement syndical et provenant alors des anciens TUA, TCA et maintenant Unifor, n'ont pas toujours été reconnus suffisamment pour le dévouement qu'ils ont consacré au syndicat et leurs efforts en vue de bâtir une meilleure société.

Par conséquent, l'exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités, en coopération avec le Service des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor, a proposé de créer un prix annuel à accorder à une travailleuse ou un travailleur retraité dont le bénévolat a aidé à bâtir le syndicat et renforcer la communauté. Cette proposition a été approuvée par le Conseil exécutif national en janvier 2000.

Critères

1. Seuls les travailleuses et travailleurs retraités et membres de la base d'Unifor sont admissibles au prix.
2. Les candidatures du personnel retraité et des dirigeant(e)s à temps plein élus d'Unifor ne sont pas admissibles.
3. Chaque mise en candidature doit être approuvée par la section des retraité(e)s et le comité exécutif de la section locale. Lorsqu'il n'y a pas de section des retraité(e)s dans la section locale, la mise en candidature doit être approuvée par le comité exécutif de la section locale. Les formulaires seront mis à la disposition de toutes les sections de retraité(e)s et toutes les sections locales.
4. Toutes les mises en candidature doivent être reçues chaque année au plus tard le 15 juin en remplissant au complet le formulaire approprié qui doit décrire en profondeur les qualités de la candidate ou du candidat au prix, ainsi que l'ensemble des activités de bénévolat que la personne a exercé au syndicat et dans la communauté.

5. Seule une (1) mise en candidature par section locale sera acceptée par année.
6. Ce prix vise à honorer une travailleuse ou un travailleur retraité vivant. Si un membre dont la candidature a été dument déposée décède entre la date de mise en candidature et le Conseil et la conférence des travailleuses et travailleurs retraités, la candidature de cette personne sera quand même prise en considération par le comité du prix spécial.
7. Les mises en candidature pour le prix seront traitées par un comité spécial de remise du prix composé de représentantes et représentants de l'exécutif du Conseil national des travailleuses et travailleurs retraités, du Service des travailleuses et travailleurs retraités d'Unifor, du bureau du président et du bureau du secrétaire-trésorier.
8. Le comité spécial de remise du prix et les recommandations doivent être finalisées et approuvées par le Conseil exécutif national (CEN). La personne désignée approuvée et la section locale seront avisées de la décision du CEN.
9. Lorsque le récipiendaire du prix est choisi, des arrangements seront pris pour que le récipiendaire et sa conjointe ou son conjoint soient présents au Conseil et à la conférence des travailleuses et travailleurs retraités qui a lieu chaque année à Port Elgin, en Ontario, pour la remise du prix et l'hommage.
10. Le récipiendaire annuel recevra une plaque personnalisée avec son nom inscrit dessus ainsi que la reconnaissance de son service au syndicat et à la communauté.
11. Tous les récipiendaires du prix verront leurs réalisations documentées et soulignées à travers tous les réseaux de communication d'Unifor.
12. Un récipiendaire ne peut recevoir le prix qu'une seule fois; bien qu'une personne puisse continuer à militer dans sa section de retraités ou son conseil régional de retraités, et dans la communauté, elle ne peut être reconnue qu'une fois par Unifor.



RETIRED WORKERS/MEMBRES RETRAITÉS

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE PRIX ANNUEL DE LA TRAVAILLEUSE OU DU TRAVAILLEUR RETRAITÉ EXCEPTIONNEL

Nous soumettons la candidature de la travailleuse retraitée ou du travailleur retraité suivant pour sa performance, sa participation et ses réalisations comme membre retraité exceptionnel d'Unifor dans la section locale et la communauté :

Nom de la candidate ou du candidat : _____

Téléphone: _____

Adresse : _____

_____ Code postal : _____

Section des retraité(e)s (le cas échéant)

Retraité(e) de l'unité/usine/bureau :

Section locale d'Unifor _____

Nombre d'années comme membre d'Unifor : _____

Activités dans la section locale / communauté :

Réalisations :



Section locale/

**Section/conseil local:
1111**

**Présidente:
Jane Smith**

**Secrétaire archiviste:
John Smith**

**LE CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
D'UNIFOR VA :**

1. Encourager toutes les sections à charte et conseils locaux de retraités à utiliser le format recommandé pour les résolutions; et
2. Encourager toutes les sections à chartes et conseils locaux de retraités à rédiger des résolutions de 175 mots ou moins.

PARCE QUE :

- Le Conseil des travailleuses et travailleurs retraités se déroule mieux lorsque les résolutions sont bien rédigées et présentées; et
- Le comité des résolutions a besoin des signatures appropriées pour savoir que la résolution provient d'une section à charte et qu'elle a été approuvée par ses membres; et
- Unifor doit faire traduire, imprimer et traiter un grand nombre de résolutions.

**SOUMISE PAR LA SECTION/CONSEIL LOCAL DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS RETRAITÉS 1111 D'UNIFOR**

Jane Smith, présidente

John Smith, secrétaire archiviste

Lieu de la section/conseil local

Adoptée le (date)



Section locale/

Section/conseil local:

archiviste:

Présidente:

Secrétaire

**LE CONSEIL NATIONAL DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS RETRAITÉS
D'UNIFOR VA :**

1. _____
_____ ; et

2. _____.

PARCE QUE :

• _____

_____ ; et

• _____

_____ ; et

• _____.

**SOUMISE PAR LA SECTION/CONSEIL LOCAL DES TRAVAILLEUSES ET
TRAVAILLEURS RETRAITÉS D'UNIFOR _____**

_____ ,

présidente

_____ ,

secrétaire archiviste

Lieu de la section/conseil local

Adoptée le (date)